



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°09

Réunion du mardi 18 octobre 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

DRAVEIL – STADE DE LA BASE DE LOISIRS – NNI 912010301

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 08/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/08/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in-situ du 16/02/2017

La C.R.T.I.S. constate l'absence d'un A.O.P ou A.A.C..

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 18/10/2032, sous réserve de transmission d'un A.O.P. ou A.A.C..

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARAY-VIELLE-POSTE – STADE PIERRE DE COUBERTIN N°1 – NNI 91 479 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2022.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 03/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/10/2022

La Commission constate l'absence :

- des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 16/09/2012 + 10 ans).
- Des plans côtés de l'aire de jeu et des vestiaires

- Du plan de masse
- De l'AOP ou d'une Attestation Administrative de Capacité
-

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2022 ; le classement définitif sera prononcé à réception des documents susmentionnés.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

AULNAY-SOUS-BOIS – STADE VELODROME N°1 – NNI 93 005 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 27/09/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite du 29/09/2022
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle prend note du courriel de la Mairie informant que les tests in situ seront réalisés prochainement.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T3 SYN jusqu'au 31/12/2022 ; le classement définitif sera prononcé à réception des tests in situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

FRESNES – STADE GASTON ROUSSEL N°1 – NNI 94 034 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 18/10/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation administrative de capacité
- Rapport de visite du 18/10/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 09/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2022 ; le classement définitif sera prononcé à réception des tests in situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VAUX-LE-PENIL – PLAINE DE JEUX DE LA BUISSONIERE N°1 – NNI 77 284 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 03/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 03/10/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation administrative de capacité
- Rapport de visite du 03/10/2022
- Tests in situ du 16/09/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 SYN jusqu'au 18/10/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

DAMPIERRE – STADE MARCEL ROGER – NNI 78 193 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 01/01/2021.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.R.T.I.S., le 07/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 20/09/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite du 07/09/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 jusqu'au 18/10/2032, sous réserve de réception des plans côtés de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle rappelle que ce niveau de classement est de la compétence des C.D.T.I.S..

DEUIL LA BARRE – COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – NNI 951970201

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 03/11/2019.

Installation visitée par M. LACOUR et PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 07/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 07/04/2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07/04/2022
- Tests in-situ du 07/03/2022
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/10/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

LIEUSAIN – STADE OMNISPORTS N°1 – NNI 77 251 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 jusqu'au 13/05/2029.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 30/09/2022 dans le cadre de la transformation de l'aire de jeu en gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/09/2022 et des documents transmis :

- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN PROVISOIRE jusqu'au 18/04/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MORMANT – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 77 251 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2029.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2022 dans le cadre de la transformation de l'aire de jeu en gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 04/10/2022 et des documents transmis :

- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 04/10/2022

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN PROVISOIRE jusqu'au 18/04/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LA-PLAINE-SAINT-DENIS – STADE NELSON MANDELA N° 1 – NNI 93 066 04 01

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/10/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 188 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 18/10/2023.

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°2 – NNI 92 025 02 02

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S.,.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/08/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 161 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 18/10/2023.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

CONFLANS-SAINT-HONORINE – STADE CLAUDE FICHOT 1 – NNI 78 172 02 01

Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 26/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation d'un terrain stabilisé en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T6 SYN.

CONFLANS-SAINT-HONORINE – STADE CLAUDE FICHOT 1 – NNI 78 172 02 01

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise aux normes de l'éclairage (passage en LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage du 15/04/2021

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 190 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,63

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.

BOUGIVAL – STADE PATRICE VIELJEUX N°2 – NNI 78 092 01 02

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise aux normes de l'éclairage (passage en LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Etude d'éclairage du 05/07/2022

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 194 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,64

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.

GARGES-LES-GONESSES – STADE PIERRE DE COUBERTIN N°3 – NNI 95 268 01 03

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 23/04/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise aux normes de l'éclairage (passage en LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Etude d'éclairage du 28/01/2021

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 178 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,62

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.

4. DIVERS

MONTESSON – STADE DES PETITS CHENES N°1 - NNI 784180102.

Ce terrain en gazon synthétique est classé au niveau T6 jusqu'au 22/02/2027.

Les tests in-situ date de 29 juillet 2017 et sont donc à refaire rapidement.

Suite à des désordres de la structure du fond de forme en dehors de l'aire de jeu au niveau des deux points de corner dans la zone dit de sécurité, la Mairie de MONTESSON a pris, le 27 septembre 2022, un arrêté pour interdire la pratique sportive sur ce terrain.

Suite aux réparations faites par les services de la ville, M. DENIS, Président de la CRTIS, a procédé à une visite de contrôle le 17/10/2022 en présence de Madame FLEURY, Maire Adjoint aux Sports, M. DEBRAY, Directeur des Sports et M. SADEN KAREB, du Service des Sports.

Il a constaté que les réparations avaient été effectuées et que l'aire de jeu était jouable sans problème. Par conséquent, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation et demande à la municipalité de faire faire les tests in-situ le plus rapidement possible.